

21 AVRIL 2009



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 20 avril 2009 à 16 :30 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2009-04-173 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 20 avril 2009
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2009-04-174 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 6 avril 2009

21 AVRIL 2009

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2009-04-175 4.1 Colloque régional sur la gestion des matières résiduelles

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

2009-04-176 6.1 Adoption du règlement numéro 928-03-2009 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 928-2006, tel qu'amendé, relatif aux marchés aux puces afin d'ajouter le Service de l'Urbanisme comme responsable de l'application du règlement

2009-04-177 6.2 Lecture et adoption du règlement numéro 960-2009 intitulé : Règlement d'emprunt pour des travaux de réfection des stations de pompage PP-1, PP-1A et PP2 et pour les travaux de réfection des rues de Bagot et Stanstead

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

7.2 TRAVAUX PUBLICS

2009-04-178 7.2.1 Adjudication du contrat pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière

2009-04-179 7.2.2 Adjudication du contrat pour la tonte des pelouses

2009-04-180 7.2.3 Dépôt de garantie de la part de la Ville de Bromont pour tous les travaux dont les coûts estimés en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000 \$ pour la saison 2009

2009-04-181 7.2.4 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées

7.3 URBANISME

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

21 AVRIL 2009

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2009-04-182 7.5.1 Demande de temps de glace pour un match de hockey des employés municipaux

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2009-04-183 7.7.1 Vente d'un terrain dans le Parc Industriel (rue des Carrières)

2009-04-184 7.7.2 Autorisation de signature du protocole d'entente relatif au projet Blanc sur Vert

2009-04-185 7.7.3 Autorisation de signature du protocole d'entente pour le projet situé au coin du boulevard de Bromont et de la route 241

8. DIVERS

2009-04-186 8.1 Guide pratique de la récupération des déchets domestiques de la MRC Brome-Missisquoi

2009-04-187 8.2 Demande adressée au Ministère des transports du Québec

2009-04-188 8.3 Rencontre des maires du 27 avril 2009

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N.M. 11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2009-04-189 12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

21 AVRIL 2009

2009-04-173

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 20 avril 2009 avec les modifications suivantes :

Les sujets suivants sont ajoutés à DIVERS de l'ordre du jour :

- 8.2 Demande adressée au Ministère des transports du Québec ;
- 8.3 Rencontre des maires du 27 avril 2009.

ADOPTÉ

2009-04-174

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 6 AVRIL 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 6 avril 2009.

ADOPTÉ

21 AVRIL 2009

2009-04-175

**COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le Colloque régional sur la gestion des matières résiduelles se tiendra le samedi 9 mai 2009 à l'Auberge et Spa West Brome ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 30 \$ par personne pour la journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'inscrire Madame la mairesse Pauline Quinlan et Messieurs les conseillers Onil Couture et Alain Chénier audit colloque régional pour un montant total de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90 \$)**.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à défrayer les frais de déplacements pour les membres du Conseil qui assisteront à cette journée.

ADOPTÉ

2009-04-176

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 928-03-2009 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006,
TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN
D'AJOUTER LE SERVICE DE L'URBANISME COMME
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2009-04-138 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture lors de l'adoption du règlement numéro 928-03-2009 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

21 AVRIL 2009

D'adopter le règlement numéro 928-03-2009 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 928-2006, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AUX MARCHÉS AUX PUCES AFIN D'AJOUTER LE SERVICE DE L'URBANISME COMME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT.

ADOPTÉ

2009-04-177

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 960-2009
INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PP-1, PP-1A ET PP2 ET
POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE BAGOT ET
STANDSTEAD**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE la greffière a fait la lecture du règlement d'emprunt numéro 960-2009 ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 960-2009 intitulé : RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PP-1, PP-1A ET PP2 ET POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DE BAGOT ET STANDSTEAD.

ADOPTÉ

2009-04-178

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET
L'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE le Service des Travaux publics a procédé un appel d'offres sur invitations pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière ;

21 AVRIL 2009

ATTENDU QU' à la fermeture des soumissions trois (3) soumissionnaires nous ont déposé des soumissions dûment complétées ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau d'analyse des soumissions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de fourniture et d'épandage d'abat-poussière pour la saison estivale 2009 au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie CALCLO INC. au tarif unitaire de 0.183\$/litre, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2009-04-179

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA TONTE DES PELOUSES

ATTENDU QUE le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitations pour la tonte de pelouses sur les terrains municipaux pour la saison 2009;

ATTENDU QUE sept (7) entrepreneurs ont été invités à soumettre des prix et qu'ils nous ont tous déposé des soumissions;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau d'analyse des soumissions ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat pour la tonte de pelouses pour tous les terrains municipaux de tous les secteurs au plus bas soumissionnaire conforme soit **LES ENTREPRISES FOURNIER INC.** pour la somme de **QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX CENTS (46 489,90\$)**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des finances à effectuer un amendement budgétaire au montant de **QUATRE MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (4 350 \$)** afin d'assurer la disponibilité budgétaire de la dépense.

ADOPTÉ

21 AVRIL 2009

2009-04-180

**DÉPÔT DE GARANTIE DE LA PART DE LA VILLE DE BROMONT
POUR TOUS LES TRAVAUX DONT LES COÛTS ESTIMÉS EN ÉTAT
DES ÉLÉMENTS DE L'EMPRISE N'EXCÉDANT PAS 10 000 \$ POUR
LA SAISON 2009**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont effectuera ou fera effectuer divers travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) au cours de l'année 2009;

ATTENDU QUE ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues pas le Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE dans chacun des cas la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer les travaux;

ATTENDUE QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'un permis d'intervention est délivré par le Ministère des Transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal de la Ville de Bromont demande au Ministère des Transport que la présente résolution tienne lieu de dépôt de garantie de la part de la Municipalité pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excède pas **DIX MILLE DOLLARS (10 000\$)** et que la municipalité s'engage à faire une demande de permis d'intervention ou permission de voirie à chaque fois que des travaux seront requis dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère des Transports ainsi qu'à respecter les clauses du permis d'intervention ou de la permission de voirie.

ADOPTÉ

2009-04-181

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR
L'ACHAT REGROUPE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES**

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les citées et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

21 AVRIL 2009

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de calcium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDUE QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium dans les quantités nécessaires pour ces besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offre d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de calcium nécessaires aux activités de la Municipalité.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de calcium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de calcium, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offre annuel.

QUE la Municipalité reconnaît que l'Union des Municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxe à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offre.

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ

21 AVRIL 2009

2009-04-182

**DEMANDE DE TEMPS DE GLACE POUR UN MATCH DE HOCKEY
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE les employés de la Ville de Bromont veulent tenir une partie de hockey amical;

ATTENDU l'entente entre la Ville et X-Hockey;

ATTENDU QUE la Ville souhaite promouvoir les saines habitudes de vie à ces employés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une gratuité d'utilisation de la glace aux employés municipaux pour la tenue d'une partie de hockey amicale d'une durée d'une heure et demie.

DE déduire la somme de **SOIXANTE DOLLARS ET SOIXANTE-UN CENTS (60.61\$)** au contrat de location entre la Ville et X-Hockey représentant les frais d'opérations au prorata du temps de glace utilisé par la Ville.

ADOPTÉ

2009-04-183

**VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL (RUE DES
CARRIÈRES)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu une offre d'achat en date du 25 février 2009 de la firme Boiserie Idéale pour le lot 3 630 312 du cadastre du Québec :

ATTENDU QUE le prix de l'offre reçue rencontre les exigences de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux L.R.Q., chapitre I-0-1*, article 6;

ATTENDU QUE le projet à être implanté sur ledit lot est en lien avec les commerces et industries implantés sur la rue des Carrières;

21 AVRIL 2009

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'offre d'achat déposée ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre d'achat reçue conditionnelle à l'acceptation du plan d'aménagement et du projet déposé, par le CCU et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat de vente du lot # 3 630 312, au montant de **TRENTE-NEUF MILLE CINQ CENT SIX DOLLARS ET VINGT-CINQ CENTS (39 506.25 \$)**, taxes en sus.

QUE l'acheteur s'engage à construire un bâtiment commercial dans les douze (12) mois suivant la signature du contrat notarié, tel que stipulé dans l'offre d'achat.

DE mandater Me David Ménard à préparer ledit contrat.

ADOPTÉ

2009-04-184

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
RELATIF AU PROJET BLANC SUR VERT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a accepté le projet en question soit le projet Blanc sur Vert;

ATTENDU QUE ce protocole est à la satisfaction de la Ville de Bromont et du promoteur;

ATTENDU QU'il est nécessaire de disposer des protocoles avant toute émission de permis de travaux;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la signature du protocole;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à finaliser et à signer ledit protocole d'entente et à autoriser le début des travaux.

ADOPTÉ

21 AVRIL 2009

2009-04-185

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
POUR LE PROJET SITUÉ AU COIN DU BOULEVARD DE BROMONT
ET DE LA ROUTE 241**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a accepté le projet du IGA;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente est à la satisfaction de la Ville de Bromont et du promoteur ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de disposer des protocoles avant toute émission de permis de travaux;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la signature du protocole;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur général à finaliser et à signer ledit protocole d'entente et à autoriser le début des travaux.

ADOPTÉ

2009-04-186

**GUIDE PRATIQUE DE LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS
DOMESTIQUES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la M.R.C. de Brome-Missisquoi prépare l'élaboration d'un guide pratique de la récupération domestique ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire informer ses citoyens sur les diverses mesures de réduction, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles offertes sur le territoire de la M.R.C. de Brome-Missisquoi ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'impression de quatre mille (4 000) exemplaires du guide pratique de la récupération domestique pour un coût approximatif de **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 \$)**.

21 AVRIL 2009

D'approprier au surplus accumulé le montant de la dépense.

ADOPTÉ

2009-04-187

**DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont procèdera à la réfection complète de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire favoriser l'animation sur la rue Shefford au profit des résidents et commerçants;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire installer deux (2) nouvelles traverses piétonnières et cyclistes;

ATTENDU QUE la rue Shefford est une rue numérotée appartenant au MTQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE demander au MTQ de municipaliser la rue Shefford de la rue Legault à la rue des Carrières et de prendre en échange de la partie de la rue des Carrières à Pacifique, la rue Pacifique à Gaspé jusqu'à la rue Montréal au Boulevard de Bromont ainsi que le boulevard de Bromont jusqu'à la 241.

DE demander deux (2) traverses supplémentaires soit celle devant la rue John Savage et l'autre à l'intersection des rues Shefford et Gaspé.

ADOPTÉ

2009-04-188

RENCONTRE DES MAIRES DU 27 AVRIL 2009

ATTENDU QUE les maires ont été invités à une rencontre par l'attachée politique du député Pierre Paradis le 27 avril 2009 à Bonsecours ;

21 AVRIL 2009

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan sera absente à cette rencontre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE déléguer Monsieur le conseiller Onil Couture pour assister à ladite rencontre des maires et autoriser ses frais de déplacements et tous les autres frais inhérents à cette journée.

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la période de questions.

2009-04-189

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE